

REVUE DE PRESSE

Qualité environnementale du cadre bâti



N°4 - 17 décembre 2018 au 20 janvier 2019

SOMMAIRE

L'actu des régions en bref	p. 1
Législation - Réglementation	p. 1 à 4
Normes - Labels - Démarches	p. 4 à 5
Matériaux - Produits - Techniques	p. 5
Outils - Méthodologies	p. 5 à 6
Économie - Incitations financières	p. 6 à 8
Immobilier	p. 8 à 9
Éducation - Formation - Documentation	p. -
Réalisations	p. -
Professionnels - Entreprises	p. 9 à 10
Filières - Prestataires	p. 10 à 11
Bâtiment - Énergie	p. 11 à 12
Santé - Hygiène - Sécurité	p. 12
Autres thèmes	p. 12 à 13

/// L'ACTU DES RÉGIONS EN BREF ///

France - L'Alliance HQE-GBC et Novabuild vous donnent rendez-vous à Angers les 12 et 13 septembre 2019 pour « Cities to Be », le 8^{ème} Congrès interNational du Bâtiment Durable

Organisé par l'Alliance HQE-GBC et NOVABUILD, le 8^{ème} Congrès interNational du Bâtiment Durable réunira sous une même bannière deux évènements : le congrès national du Bâtiment Durable et le HQE International Summit. Pendant deux jours, les professionnels partageront leurs retours d'expériences pour des bâtiments, des quartiers, des infrastructures et des territoires conjuguant, aujourd'hui et demain, qualité de vie, respect de l'environnement et dynamique économique.

> www.novabuild.fr/actualites/cities-be-12-13-septembre-prochains-angers-congres-passage-laction

Centre-Val de Loire - Envirobat Centre propose une nouvelle vidéo pédagogique sur la chaîne Youtube REBA Bio : « Réaliser un enduit extérieur Chaux-Sable »

Réalisée dans le cadre du projet collectif « Rénovation Énergétique du Bâti Ancien avec des matériaux Biosourcés » soutenu dans le cadre du programme PACTE, cette vidéo vise à sensibiliser et à accompagner la formation des acteurs de la rénovation du bâti ancien à l'utilisation des techniques mettant en œuvre des matériaux biosourcés.

Au programme : savoir choisir les chaux et sables adaptés aux différents mortiers composant l'enduit ; appréhender leur dosage au regard du support ; préparer ce dernier et réaliser les différentes passes de mortiers jusqu'à la finition.

> www.youtube.com/channel/UCert1zKhLr7hZKRepBDFHqg/videos

Centre-Val de Loire - Filière paille : Envirobat Centre publie une fiche sur le projet de recherche PEPITE

La réduction des consommations énergétiques et des émissions carbone des produits de construction représente un enjeu économique et environnemental, mais aussi un défi scientifique et technique qui suscite l'intérêt des scientifiques, des industriels et des pouvoirs publics, tant nationaux que régionaux.

Dans cet objectif, des chercheurs de l'université d'Orléans (Polytech Orléans), du laboratoire de Mécanique Gabriel Lamé associés à l'entreprise VEGA-Industrie développent, dans le cadre du projet de recherche PEPITE (Procédés et Enduits de Protection des Isolants de paille céréalière pour la rénovation Thermique), un matériau isolant, « le béton paille », à base de paille céréalière, de chaux, de plâtre et d'additifs améliorant ses propriétés thermiques pour une utilisation dans une réhabilitation thermique efficace des bâtiments.

> www.envirobatcentre.com/upload/document/biosource/production_envirobat/FILE_5c333c1272026_pepите__2018.pdf/pepите__2018.pdf

/// SOMMAIRE ///

/// LÉGISLATION - RÉGLEMENTATION ///

Commande publique : un nouveau code pour l'ensemble des acteurs publics et privés - 11 décembre 2018

Afin de simplifier le droit de la commande publique, l'ensemble des textes législatifs et réglementaires utilisés quotidiennement par les acheteurs et les entreprises (loi MOP, dispositions de 1975 relatives à la sous-traitance, celles de 2013 relatives aux délais de paiement, ...) a été regroupé en un Code unique.

Structuré en trois parties (définitions et champ d'application, marchés publics, concessions), le plan du Code permet de renforcer la lisibilité et l'accessibilité du droit de la commande publique pour les acheteurs, les autorités concédantes et les opérateurs économiques selon une organisation thématique, puis pour chaque catégorie de contrat, chronologique : la préparation, la passation, l'exécution, la fin anticipée du contrat jusqu'à, le cas échéant, la résolution amiable des litiges.

Ce nouveau Code de la commande publique entre en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Source :

> www.batiactu.com/edito/code-commande-publique-voit-jour-54901.php

Crédit d'impôt en faveur de la Transition énergétique (CITE) : les fenêtres et les chaudières éligibles – 19 décembre 2018

En 2019, les dépenses d'acquisition de fenêtres venant remplacer des parois à simple vitrage sont de nouveau éligibles au CITE, dans la limite de 100 euros par fenêtre. Le CITE est également ouvert au remplacement d'une chaudière au fioul par une chaudière fonctionnant avec une source d'énergie renouvelable. Le crédit d'impôt applicable à l'acquisition de chaudières fonctionnant au gaz est, quant à lui, soumis à des conditions renforcées de performance énergétique et à un plafond de dépense compris entre 1 000 et 1 200 euros.

Source :

> www.batiactu.com/edito/plf-2019-chaudieres-egalement-reintroduites-dans-cite-55001.php

Certificats d'économie d'énergie (CEE) : un arrêté actualise la liste des fiches d'opérations standardisées - 19 décembre 2018

L'arrêté du 18 décembre a abrogé, à compter du 1^{er} janvier 2019, les fiches d'opérations standardisées relatives à la mise en place de dispositifs d'affichage et d'interprétation des consommations d'énergie dans un logement (fiches BAR-EQ-113 et BAR-EQ-114). Le texte les remplace par la fiche BAR-EQ-115 applicable depuis le 1^{er} janvier. L'arrêté abroge également, à compter du 1^{er} avril 2019, certaines fiches dans le domaine de l'éclairage des secteurs du bâtiment tertiaire et de l'industrie. L'arrêté modifie en outre certaines fiches d'opérations standardisées, dont celle relative à la mise en place d'une chaudière collective à haute performance énergétique (fiche BAT-TH-102). Enfin, une douzaine de nouvelles fiches ont été publiées.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/Certificats-economies-energie-fiches-operations-standardisees-32605.php4

Fiabilisation du diagnostic de performance énergétique (DPE) : le Plan Bâtiment Durable et la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) lancent un appel à contributions - 20 décembre 2018

Afin de finaliser le contenu, la forme et les modalités d'établissement du futur diagnostic de performance énergétique, la DHUP et le Plan Bâtiment Durable lancent un appel à contributions sur la fiabilisation du DPE. Les contributions apportées permettront d'identifier les sujets versés à la concertation thématique qui sera ensuite lancée à l'issue de cette première phase de concertation écrite. Parmi les axes de travail d'ores et déjà identifiés : la mise à jour de la méthode de calcul conventionnel, la révision du format du document, l'amélioration des recommandations, le guide à destination des diagnostiqueurs, les logiciels et données, la valeur du DPE, ou, bien encore, la réorganisation générale des textes réglementaires. Cet appel à contributions est ouvert jusqu'au 1^{er} février 2019.

Source :

> www.planbatimentdurable.fr/fiabilisation-du-dpe-appel-a-contributions-a1339.html

Un arrêté fixe les frais de tenue de compte du registre national des certificats d'économies d'énergie (CEE) - 20 décembre 2018

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, l'arrêté du 20 décembre 2018 détaille les frais d'ouverture de compte, les frais d'enregistrement des certificats délivrés en fonction du nombre de kilowattheures d'énergie finale inscrit et les frais de transfert des CEE entre les détenteurs de comptes sur le registre national. Il s'applique aux comptes ouverts et aux CEE délivrés ou transférés à partir de cette date. Les frais de tenue de compte fixés par le précédent arrêté, daté du 1^{er} décembre 2017, s'appliquent aux comptes ouverts et aux CEE délivrés jusqu'au 31 décembre 2018.

A télécharger :

> « Arrêté du 20 décembre 2018 fixant le montant des frais de tenue de compte du registre national des certificats d'économies d'énergie » : www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000037879276

Décision du Conseil d'Etat : le critère de performance énergétique d'un logement décent restera qualitatif - 21 décembre 2018

L'UFC, le CLER, la fondation Abbé-Pierre et FNE avaient saisi, en octobre 2017, le Conseil d'Etat contre le décret d'application de la loi de transition énergétique intégrant la performance énergétique aux caractéristiques du logement décent. Les quatre ONG réclamaient « *un indicateur unique et chiffré ou quantifiable* », reprochant au décret paru en mars 2017 de ne pas avoir fixé d'objectif suffisamment précis en matière de performance énergétique. Le Conseil d'Etat a, de son côté, estimé que le décret incriminé prévoyait des critères suffisants, précisant que les dispositions de la loi « *n'imposent pas au pouvoir réglementaire de définir le critère de performance énergétique permettant de qualifier un logement donné à bail de décent par référence à un indicateur unique et chiffré ou quantifiable* ».

Source :

> www.precarite-energie.org/Le-critere-de-performance-energetique-d-un-logement-decent-restera-qualitatif.html

RT 2012 : les systèmes « hydro-éjecteurs » et « pompes à chaleur air extérieur/eau à compression électrique à fluide frigorigène au CO₂ » ont été agréés « Titre V » - 25 décembre 2018

Ces deux systèmes s'appliquent pour tout type de bâtiment ou toutes parties nouvelles de bâtiment soumis à la RT 2012. Leurs modalités de prise en compte sont définies en annexe de deux arrêtés du 3 décembre 2018, publiés au Bulletin officiel du ministère de la Transition écologique et solidaire n°2018/12 du 25 décembre 2018.

Source :

> www.rt-batiment.fr/batiments-neufs/reglementation-thermique-2012/titre-v-etude-des-cas-particuliers.html

A télécharger :

- > « Arrêté du 3 décembre 2018 relatif à l'agrément des modalités de prise en compte des « hydro-éjecteurs » dans la réglementation thermique 2012 » : www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000037797378
- > « Arrêté du 3 décembre 2018 relatif à l'agrément des modalités de prise en compte des systèmes de « pompes à chaleur air extérieur/eau à compression électrique à fluide frigorigène au CO₂ » dans la réglementation thermique 2012 » : www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000037797382

Le chèque énergie est revalorisé - 31 décembre 2018

Par un arrêté publié le 28 décembre 2018, le plafond fiscal donnant droit au chèque est relevé à 10 700 euros à compter du 1^{er} janvier 2019, contre 7 700 euros auparavant. La valeur du chèque est, elle aussi, revue à la hausse : entre 194 et 277 euros pour les ménages au revenu fiscal inférieur à 5 600 euros, et entre 48 et 76 euros pour les ménages ayant un revenu fiscal compris entre 7 700 et 10 700 euros

Source :

> www.construction21.org/france/articles/fr/le-cheque-energie-est-revalorise-et-ses-beneficiaires-seront-plus-nombreux.html

Le reporting sur l'audit énergétique des grandes entreprises est en place - 1^{er} janvier 2019

Les grandes entreprises doivent réaliser, tous les quatre ans, un audit énergétique des activités qu'elles exercent en France. En application de l'article L. 233-1 du Code de l'énergie, ces assujetties doivent transmettre, par voie électronique à l'autorité administrative, les informations relatives à la mise en œuvre de cette obligation dans un délai de deux mois suivant la réalisation de l'audit. Un arrêté, applicable au 1^{er} janvier 2019, vient modifier les catégories d'utilisateurs et les données à renseigner sur la plateforme informatique <http://audit-energie.ademe.fr> mise en place à cet effet, telles que définies par un arrêté du 20 mai 2016.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/btp-tout-ce-qui-a-change-au-1er-janvier-2019.2009029

Nuisances lumineuses : un arrêté impose de nouvelles plages horaires pour l'extinction des lumières et de nouvelles normes techniques ainsi qu'un volet de contrôle - 4 janvier 2018

Le texte, qui se substitue à celui de 2013 et le complète, fixe un certain nombre de normes techniques (répartition du flux lumineux sur une surface donnée, température de couleur, ...) à respecter en agglomération et hors agglomération, ainsi que dans les espaces naturels protégés. L'objectif est de réduire l'intensité lumineuse des luminaires en alliant sécurité et visibilité des personnes et limitation des impacts sur la biodiversité. L'arrêté introduit également un volet de contrôle : chaque gestionnaire de parc de luminaires doit désormais avoir en sa possession un certain nombre d'éléments permettant de vérifier la conformité des installations d'éclairage (donnée sur l'intensité lumineuse, date de mise en fonction, ...). Les luminaires installés après le 1^{er} janvier 2020 devront être conformes à l'ensemble de ces dispositions. Pour les luminaires existants, l'entrée en vigueur varie selon la disposition et le type de luminaire. Les mesures liées à la temporalité seront, quant à elles, effectives au 1^{er} janvier 2021.

Source :

> www.construction21.org/france/articles/fr/nuisances-lumineuses-un-nouvel-arrete-pour-protger-la-biodiversite.html

Loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) : une circulaire présente de façon simplifiée les principales dispositions - 8 janvier 2019

La circulaire du 21 décembre 2018, publiée le 7 janvier 2019, présente les principales dispositions de la loi Elan. Elle distingue les mesures entrées en application dès le 1^{er} janvier 2019 (création des projets partenariaux d'aménagement, des grandes opérations d'urbanisme, ...), de celles qui feront l'objet de précisions par décret au cours des prochains mois. Près de 65 articles attendent en effet des textes complémentaires pour leur application. Au final, 70 décrets d'application sont attendus ainsi que dix habilitations à légiférer par ordonnances.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/circulaire-principales-dispositions-loi-Elan-32665.php4

Une directive relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables est parue au Journal officiel de l'Union européenne du 21 décembre 2018 - 9 janvier 2019

Cette directive définit un cadre commun pour la promotion de la production d'énergie à partir de sources renouvelables. Elle fixe un objectif contraignant de l'Union concernant la part globale de l'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie de l'Union en 2030. Elle établit également des règles concernant :

- l'aide financière en faveur de l'électricité produite à partir de sources renouvelables ;
- l'autoconsommation de cette électricité et l'utilisation d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans le secteur du chauffage et du refroidissement et dans celui des transports ;
- la coopération régionale entre Etats membres et entre les Etats membres et des pays tiers ;
- les garanties d'origine ;
- les procédures administratives ;
- l'information et la formation.

Elle définit en outre des critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les biocarburants, les bioliquides et les combustibles issus de la biomasse. La date limite de transposition de la directive par les Etats membres est fixée au 30 juin 2021.

Source :

- > http://veille.infometiers.org/dossier_thematique/developpement-durable/actualite/promotion-de-lutilisation-de-lenergie-produite-a-partir-de-sources-renouvelables-directive.html

A télécharger :

- > « Directive 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables » : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018L2001&from=FR>

Certificats d'économie d'énergie (CEE) : bonification pour certaines opérations standardisées d'économie d'énergie - 11 janvier 2019

Un arrêté publié le 10 janvier 2019 allonge la liste des travaux d'économie d'énergie éligibles à une bonification dans le cadre du dispositif des CEE. Ils doivent impérativement être réalisés par des opérateurs signataires de la charte « coup de pouce » et au profit de ménages en situation de précarité énergétique. Il s'agit, par exemple, du remplacement d'une chaudière au fioul, au charbon ou au gaz par une chaudière biomasse individuelle, d'une pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau, d'un système solaire combiné, d'une pompe à chaleur hybride, d'une chaudière gaz à haute efficacité ou d'un chauffage au bois. De même, le raccordement d'un bâtiment collectif à un réseau de chaleur en lieu et place d'une chaudière collective à combustible fossile est éligible. L'arrêté intègre également l'isolation des combles et des planchers pour les opérateurs signataires de la charte d'engagement « coup de pouce isolation ». Cette bonification se traduit par le versement direct d'une prime aux ménages. L'ensemble de ces bonifications sont valables jusqu'au 31 décembre 2020.

Source :

- > www.actu-environnement.com/ae/news/Certificats-economies-energie-bonification-precarite-elargie-nouveaux-travaux-32687.php4

A télécharger :

- > « Arrêté du 31 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie et mettant en place des bonifications pour certaines opérations standardisées d'économie d'énergie » : www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000037967940

/// SOMMAIRE ///

/// NORMES - LABELS - DEMARCHES ///

911 000 logements et 14 millions de m² de tertiaires concernés par un des 8 labels Effinergie - Janvier 2019

En 2018, la barre symbolique des 2 000 logements engagés dans un label Effinergie 2017 a été dépassé. Ces projets visent le label Bepos Effinergie 2017 dans 75% des cas. En tertiaire, 60 opérations sont désormais en cours de labellisation Effinergie 2017. Le label Bepos Effinergie 2013 regroupe, quant à lui, près de 200 opérations dans le résidentiel et le tertiaire. Enfin, le label Effinergie+ poursuit sur son rythme de croisière en 2018 : 10 000 logements par an s'engagent dans une construction assurant de la sobriété, de l'efficacité énergétique et du confort d'usage.

En matière de rénovation, l'année 2018 confirme l'augmentation significative du nombre de logements rénovés à basse consommation par an en France. Il atteint désormais 31 000 logements/an. Dans le secteur tertiaire, plus de 430 opérations sont en cours de rénovation basse consommation en France ; principalement sous maîtrise d'ouvrage privée, ces projets concernent en grande majorité des bureaux.

Source :

> www.observatoirebbc.org/statistiques/tableaux-de-bord

A télécharger :

> « **Tableau de bord de la certification - Observatoire BBC - 4^{ème} trimestre 2018** » :
www.effinergie.org/web/images/attach/base_doc/2414/201812tableau-de-bord.pdf

Cerqual Qualitel Certification et Céquami ont fusionné - 8 janvier 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il n'existe plus qu'un seul organisme certificateur pour le logement collectif et la maison individuelle : Cerqual Qualitel Certification. Il délivre la certification unique NF Habitat-NF Habitat HQE™ dans le neuf ou en rénovation. Ce référentiel fixe les exigences techniques ou fonctionnelles à atteindre sur différents critères comme la sécurité, la qualité acoustique, la qualité de l'air intérieur et la performance énergétique. Qualitel « propose ainsi à l'ensemble du secteur (constructeurs, promoteurs, professionnels de la rénovation, aménageurs, bailleurs, syndicats, collectivités) une vision commune de la qualité certifiée ».

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/Cerqual-Qualitel-Certification-Cequami-fusionnent-32669.php4

/// SOMMAIRE ///

/// MATERIAUX - PRODUITS - TECHNIQUES ///

Les objets connectés attirent de plus en plus les consommateurs - 15 janvier 2019

Selon le Baromètre Qualitel-Ipsos, les objets connectés liés à des enjeux de protection (de biens et de personnes) ou qui permettent de faire des économies arrivent en tête des intentions d'achat : alertes en temps réel en cas de fuite d'eau, de gaz ou d'incendie (46%), alertes anti-intrusion (42%) ou compteurs électriques intelligents (41%).

Ces trois objets sont jugés utiles par plus des trois quarts des personnes interrogées. Les équipements plus récents enregistrent des scores plus faibles. Ainsi, 14% des Français se disent prêts à investir dans des enceintes connectées. Il en va de même pour des objets comme le réfrigérateur connecté ou le parking intelligent (optimisation des places au moyen de capteurs), qui intéressent près d'un Français sur dix.

Source :

> <https://batijournal.com/les-nouveaux-objets-connectes-attirent-les-francais/101209>

/// SOMMAIRE ///

/// OUTILS - METHODOLOGIES ///

Etude de sites : tour d'horizon des principales ressources en ligne - 2 janvier 2019

L'Ordre des architectes propose sur son site une sélection d'outils géographiques gratuits, édités et/ou promus par le Gouvernement et ses émanations. L'objectif : permettre l'étude d'un site à distance.

Source :

> www.architectes.org/actualites/etudes-de-site-pensez-aux-ressources-en-ligne

Le premier est un outil d'aide à la rédaction de convention BIM. Cet outil, rédigé par le CEREMA et le bureau d'études BIM in Motion, poursuit les objectifs suivants :

- permettre aux acteurs BIM d'un projet de s'approprier et de mettre en œuvre des guides méthodologiques existants, souvent très complets mais difficiles à appliquer, notamment par les petites structures ;
- mettre à disposition un outil simple pour s'engager dans une démarche BIM ;
- apporter des éléments de confiance et soulever les points de vigilance pour que chaque acteur d'un projet puisse s'approprier la convention spécifique au projet.

Le second est un référentiel de compétences pour les métiers de la maîtrise d'œuvre, les entreprises et les artisans de bâtiment. Ce référentiel comprend : le référentiel d'activités et de compétences, les situations d'activités pour la maîtrise d'œuvre, et les situations d'activités pour les entreprises et artisans du bâtiment (à paraître).

Sources :

- > http://veille.infometiers.org/dossier_thematique/technologies-numeriques/actualite/bim-outil-daide-a-la-redaction-de-convention.html
- > www.batiment-numerique.fr/news/112/27/Referentiel-de-competences.htm

A télécharger :

- > « **Outil d'aide à la rédaction de convention BIM** » :
www.batiment-numerique.fr/uploads/DOC/AO/Convention%20BIM%20Type/PTNB%20-%20Convention%20BIM%20Type%20-%20Vdef.zip
- > « **BIM et maquette numérique - Référentiel d'activités et de compétences** » :
www.batiment-numerique.fr/uploads/DOC/R%C3%A9f%C3%A9rentiel%20de%20comp%C3%A9tences/PTNB_BIM_Ref_activites_compences_Janvier_2019.pdf
- > « **BIM et maquette numérique - Référentiel d'activités et de compétences - Maîtrise d'œuvre** » :
www.batiment-numerique.fr/uploads/DOC/R%C3%A9f%C3%A9rentiel%20de%20comp%C3%A9tences/PTNB_BIM_Livret_situations_MOE_Janvier_2019.pdf

Réseaux de chaleur : l'association Via Séva propose une cartographie des réseaux français - 17 janvier 2019

Le portail <http://carto.viaseva.org> propose une cartographie des réseaux de chaleur existants sur le territoire français. Destiné tant au grand public qu'aux professionnels, cet outil fournit de nombreuses informations : plan des réseaux, taux d'énergies vertes utilisées, contacts pour se raccorder, sources d'énergie utilisées, etc. Réalisé grâce aux informations mises à disposition par l'ADEME, le CEREMA et les adhérents du Syndicat national du chauffage urbain, le site référence à ce jour 535 réseaux de chaleur et de froid. Les données seront mises à jour au fur et à mesure de l'apport des contributeurs. L'association Via Séva propose également un guide démontrant, à travers 7 expériences de collectivités et d'opérateurs, l'intérêt des réseaux de chaleur notamment pour lutter contre la précarité énergétique.

Source :

- > www.actu-environnement.com/ae/news/Reseaux-chaleur-nouveau-portail-cartographie-32718.php4

A télécharger :

- > « **Comment agissent les réseaux de chaleur pour lutter contre la précarité énergétique ?** » :
www.actu-environnement.com/media/pdf/news-32718-guide.pdf

/// SOMMAIRE ///

/// ECONOMIE - INCITATIONS FINANCIÈRES ///

Vient de paraître : « Avis de l'ADEME : l'économie de la fonctionnalité » - Janvier 2019

L'économie de la fonctionnalité établit une nouvelle relation entre l'offre et la demande, plus uniquement basée sur la simple vente de biens ou de services. La contractualisation repose sur les « effets utiles » (bénéfices) et l'offre s'adapte aux besoins réels des personnes, des entreprises et des collectivités, ainsi qu'aux enjeux relatifs au développement durable. Ce nouveau modèle économique d'entreprise se démarque du modèle industriel classique, qui s'appuie essentiellement sur les volumes de produits vendus et consommés. C'est une logique différente qui conduit à de vraies potentialités environnementales.

Source :

- > www.ademe.fr/avis-lademe-leconomie-fonctionnalite

A télécharger :

- > « **Vers un secteur des bâtiments et de la construction à émission zéro, efficace et résilient** » :
www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-de-lademe_economie_fonctionnalite_janvier_2019.pdf

Revitalisation des centres-villes : une nouvelle aide fiscale pour la rénovation dans les quartiers anciens dégradés - 7 janvier 2019

Accordé aux bailleurs en contrepartie de la rénovation d'un bien destiné à la location, ce dispositif, baptisé dispositif « Denormandie », permet de bénéficier d'une réduction d'impôts pouvant aller de 12% à 21% du coût total des travaux de rénovation. Le taux de l'aide varie selon la durée de location du bien : 6, 9 ou 12 ans. L'obtention de l'aide nécessite que le propriétaire initie des travaux pour un montant minimal de 33% du prix d'achat du logement (soit 25% du coût total de l'opération).

Le dispositif Denormandie est éligible dans les 222 communes du programme « Action cœur de ville », ainsi que dans les communes signataires d'une opération de revitalisation du territoire (ORT), dispositif introduit par la loi Elan.

Source :

> <https://batijournal.com/defiscalisation-pour-la-renovation-dans-les-quartiers-anciens-degrades/101162>

Loi de Finances 2019 : principales mesures fiscales en matière de logement - 11 janvier 2019

Dans le domaine des crédits et réductions d'impôts, le crédit d'impôt pour la transition énergétique a bénéficié d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2019, en intégrant toutefois quelques modifications. L'Eco-prêt à taux zéro est pour sa part prolongé jusqu'au 31 décembre 2021, avec cette fois de nombreux changements. De même, le dispositif Censi-Bouvard qui concerne les investissements sur le segment de la location meublée non-professionnelle, valable pour un certain type d'hébergements, profite lui aussi d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2021.

Le dispositif Pinel a également été abondé, le Gouvernement souhaitant provoquer de nouvelles opportunités de défiscalisation dans les zones tendues. Théoriquement, les logements pouvant en bénéficier devaient être acquis avant la fin décembre 2018, mais l'achat est désormais possible jusqu'au 15 mars 2019. Le champ d'application du système Pinel a en outre été élargi aux logements vétustes, grâce au dispositif dit « Pinel optimisé au déficit foncier ».

En complément, les parlementaires ont aussi voté le « Denormandie dans l'ancien », un dispositif qui remplace le « Cosse dans l'ancien ». Répondant à une logique préventive, il s'adresse aux ménages et promoteurs immobiliers pour les inciter à rénover des logements vides ou insalubres destinés à la location, ceci avant que l'Etat ne soit contraint d'intervenir en urgence pour sauvegarder des copropriétés dégradées.

Source :

> www.batiactu.com/edito/2019-logement-pourra-compter-sur-nombreuses-aides-fiscales-55137.php

Action Logement mobilise 9 milliards d'euros pour le logement et la mobilité des salariés - 14 janvier 2019

Ce plan massif sera mis en œuvre dès le 1^{er} trimestre 2019, une fois ses modalités techniques arrêtées. Il permettra d'accompagner, en particulier, les salariés les plus modestes directement concernés par les problèmes d'accès au logement, d'entrée dans l'emploi et de pouvoir d'achat.

Les mesures seront consacrées à l'amélioration des performances énergétiques des logements, à la rénovation des logements locatifs et à l'aide apportée aux salariés pour se rapprocher de leur lieu de travail. Elles seront également destinées à financer les travaux d'adaptation des logements au vieillissement de leurs occupants, à la transformation de bureaux en logements, à la production de logements sociaux et intermédiaires et à la lutte contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées.

Sur les 9 milliards d'euros, Action Logement propose que 4 milliards soient consacrés au financement de prêts bonifiés, que 3 milliards soient réalisés sous forme d'engagements en fonds propres et 2 milliards en subventions.

Ces mesures s'ajoutent aux 15 milliards engagés par Action Logement dans le cadre de la Convention quinquennale signée avec l'Etat en 2018.

Source :

> <https://batijournal.com/action-logement-mobilise-9-milliards-deuros-pour-le-logement-et-la-mobilite-des-salaries/101203>

L'Alliance HQE-GBC lance un appel à test HQE Performance Economie Circulaire - 17 janvier 2019

Un an après la publication du cadre de définition de l'économie circulaire, l'Alliance HQE-GBC lance un appel à test HQE Performance Economie Circulaire. L'objectif de ce test, qui entre dans le programme d'innovation collaborative « HQE Performance », est d'évaluer l'impact des actions en termes d'économie circulaire à travers des indicateurs clés. Bâtiments neufs ou rénovés, résidentiels ou tertiaires, avec ou sans ambitions environnementales, certifiés ou non ; toutes les opérations peuvent y participer. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 1^{er} mars 2019 sur le site : www.hqegbc.org. La clôture du test est prévue en décembre 2019 pour une publication des résultats en 2020.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/Alliance-HQE-GBC-economie-circulaire-batiment-32720.php4#xtor=RSS-6

Le changement de chaudière pour 1 euro mis en place pour les ménages modestes - 18 janvier 2019

Ce dispositif, lancé par le Pacte Energie Solidarité, opéré par le groupe Effy, vise à soutenir les ménages modestes dans le remplacement de leur vieille chaudière au fioul ou au gaz par une pompe à chaleur. L'offre s'adresse aux ménages propriétaires d'une maison individuelle ne disposant pas d'une chaudière à condensation et dont le revenu fiscal de référence est inférieur aux plafonds de ressources fixés par l'Agence nationale de l'habitat.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/changement-chaudiere-1-euro-menages-modestes-32724.php4

/// SOMMAIRE ///

/// IMMOBILIER ///

Les Français toujours plus nombreux à se tourner vers des maisons écologiques - 14 décembre 2018

Selon une récente étude de la plateforme ForumConstruire.com, plus de 60% des personnes interrogées indiquent que les enjeux environnementaux ont une influence sur le choix de leur projet. 28,4% se disent prêtes à opter pour une maison économe en énergie et pour des matériaux écologiques, quitte à « rogner » sur d'autres éléments. *A contrario*, 21,4% des répondants considèrent que la norme actuelle est déjà performante et soulignent donc un moindre intérêt pour ces considérations.

Source :

> www.batiweb.com/actualites/eco-construction/les-francais-toujours-plus-nombreux-a-se-tourner-vers-des-maisons-ecologiques-14-12-2018-33850.html

Après 10 années de croissance, le secteur de la construction aurait atteint, en 2018, le point le plus élevé de son cycle d'activité - 17 décembre 2018

A l'échelle mondiale, le secteur devrait voir sa croissance ralentir à 3,5% en 2018, puis à 3% en 2019 (contre 4% en 2017). C'est ce que révèle la dernière étude du cabinet Euler Hermes, société d'assurance-crédit membre du groupe Allianz. Pour expliquer ce ralentissement, Euler Hermes cite la décélération de la croissance économique mondiale, couplée à une contraction des conditions financières et monétaires. Concernant la France, le secteur de la construction devrait connaître une croissance (en volume) de 1,6% en 2018, puis de 1,5% en 2019, après avoir enregistré +2,5% en 2017. Les raisons ? Des difficultés inhérentes à la demande, à la rentabilité et à la liquidité.

Source :

> www.batiactu.com/edito/2018-annee-charniere-construction-54977.php

Le nombre de mises en chantier continue sa chute (-5,7%) entre septembre et novembre 2018 - 3 janvier 2019

Ce chiffre s'explique par le net repli dans le logement collectif (-7,5%) suivi par la poursuite de la chute de l'individuel (-3,1%). Sur la même période, le nombre de permis de construire attribués se redresse (+4%) par rapport aux trois mois précédents (-3,8%). Cette augmentation est portée notamment par la forte hausse des autorisations de logements individuels (+7,5%) et la légère reprise du marché du collectif (+1,8%).

Source :

> www.batiactu.com/edito/nombre-mises-chantier-logements-s-enfonce-novembre-55053.php

Immobilier ancien : le volume des ventes a progressé de 3,9% en 2018 - 7 janvier 2019

Succédant à une année 2017 déjà exceptionnelle par le nombre de transactions réalisées, 2018 s'impose comme une nouvelle année record en termes d'activité pour le marché immobilier de l'ancien. Une situation qui s'explique par le niveau toujours particulièrement faible des taux d'intérêt. Sur le plan financier, la part de l'emprunt souscrit pour un achat immobilier augmente de 1,6% sur un an, représentant 78,4% du montant de l'acquisition. La durée de crédit s'allonge de 0,9%, pour se situer à une moyenne de 20,5 ans. Le prix moyen au m² a également augmenté : +1,7% entre 2017 et 2018 (+3,5% pour les maisons, +1,1% pour les appartements).

Source :

> www.batiactu.com/edito/immobilier-ancien-passe-atteindre-un-plafond-verre-55080.php

La Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) table sur une probable nouvelle baisse des commercialisations en 2019 - 8 janvier 2019

Selon la FPI, « les ventes fléchissent non pas faute d'acheteurs, mais d'une offre diversifiée et accessible, et aucun signe ne permet d'espérer une inversion de tendance ». La FPI anticipe donc une potentielle « pénurie, qui risque de se traduire par de nouvelles tensions sur les prix ». Pour pallier à cette situation, la FPI affirme qu'il faudrait augmenter le nombre de permis délivrés.

Source :

> www.batiactu.com/edito/2019-logement-risque-avoir-un-probleme-offre-plus-que-55091.php

Marché de l'immobilier : ralentissement de la hausse des prix en 2018 - 8 janvier 2019

Selon l'association LPI, l'année 2018 a connu un ralentissement de la hausse des prix tant sur le marché de l'immobilier neuf (+2,3%) que sur le marché de l'immobilier ancien (+2,8%). Un constat national qui masque des réalités régionales plus contrastées, révélant une « France coupée en deux ». Si le cas francilien n'est plus à discuter, les marchés bretons et aquitains affichent des prix immobiliers qui côtoient presque ceux de la région-capitale. La façade ouest a en effet gagné en attractivité et bénéficie indéniablement d'un effet « LGV ». Face à l'explosion des prix connue par Rennes et Bordeaux, le bilan annuel de LPI se veut nuancé en rappelant qu'un quart des villes de plus de 100 000 habitants affichent au contraire un recul des coûts d'acquisition.

Source :

> www.batiactu.com/edito/annee-2018-entre-blues-immobilier-et-effet-lgv-55093.php

Les taux des crédits immobiliers s'établissent à 1,43% en décembre 2018 - 18 janvier 2019

En un an, la baisse des taux a été constatée tant dans le marché du logement ancien que neuf, mettant les deux secteurs au coude à coude, avec des taux d'emprunt respectifs de 1,44% et 1,48% enregistrés en décembre 2018. Malgré cette évolution qui pourrait s'avérer convaincante aux yeux des candidats à l'accession, la situation du crédit logement est assortie d'une durée d'emprunt qui n'a jamais été aussi élevée : 226 mois.

Source :

> www.batiactu.com/edito/credit-logement-connaît-situation-inédite-55214.php

/// SOMMAIRE ///

/// PROFESSIONNELS - ENTREPRISES ///

L'Union internationale des architectes et l'Association danoise des architectes publient un guide de l'architecture en réponse aux objectifs fixés par les Nations Unies en matière de développement durable - 2 janvier 2019

Les 17 objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies constituent un plan directeur international à l'horizon 2030 pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. En réponse à ces objectifs, l'Union internationale des architectes et l'Association danoise des architectes ont rédigé un guide de l'architecture structuré en 17 chapitres correspondant aux objectifs de l'ONU.

Source :

> www.architectes.org/actualites/un-guide-de-l-architecture-pour-repondre-aux-objectifs-mondiaux-du-developpement-durable

L'activité du bâtiment a progressé de 2,3% en volume en 2018 - 14 janvier 2019

Selon les chiffres de la FFB, les carnets de commandes s'affichent à un haut niveau, aux environs de 6 mois de production, tous métiers et toutes tailles d'entreprises confondus. L'emploi suit, avec une hausse de 2,6% en 2018, soit 30 000 postes créés dont 24 000 salariés, très majoritairement en CDI. Une dynamique qui devrait bénéficier au secteur pour la première moitié de 2019.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/activites-du-batiment-bilan-2018-et-previsions-2019-de-la-ffb-conjoncture.html

La CAPEB, la Fédération des entreprises du recyclage et la Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement ont signé une convention pour développer la charte « Artisan Engagé Déchets » - 15 janvier 2019

La charte « Artisan Engagé Déchets » comporte huit points. Elle reprend tout d'abord des obligations réglementaires. L'artisan signataire s'engage à limiter la quantité et la nocivité des déchets produits par les travaux, à trier ou séparer les déchets sur le chantier ou *a posteriori*, et à les déposer prioritairement dans les déchèteries professionnelles et les points d'apport volontaire ou, à défaut, dans les installations payantes de service public. Le professionnel s'engage également à conserver des preuves du dépôt des déchets pour assurer une traçabilité, à sensibiliser et/ou former l'ensemble de son personnel à une gestion responsable des déchets de chantiers, à informer ses clients sur la charte, à bannir toute pratique illicite et à disposer d'une assurance professionnelle couvrant l'ensemble des activités et travaux réalisés. Les artisans volontaires qui signeront la charte pourront mettre un logo sur leurs devis et seront référencés sur le site <https://artisansengagesdechets.capeb.fr>.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/Dechets-batiment-professionnels-charte-bonne-gestion-32707.php4

Toits-terrasses : l'AQC valide les règles professionnelles sur les acrotères - 15 janvier 2019

La Commission « prévention produits mis en œuvre » de l'Agence Qualité Construction a validé les règles professionnelles relatives aux acrotères réalisés en blocs ou briques à bancher. Ce document, réalisé par l'Union des métiers du gros œuvre, fixe les grands principes de mise en œuvre, en l'absence de DTU. Les professionnels y trouveront des schémas détaillés récapitulant les bonnes pratiques pour la mise en place des armatures, pour les renforcements, pour le traitement des angles mais aussi sur la phase d'enduisage ou le cas particulier des joints de fractionnement.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/l-aqc-valide-les-regles-professionnelles-sur-les-acroteres.2015339

A télécharger :

> « Règles professionnelles sur les acrotères en blocs et briques à bancher » :
www.umgo.ffbatiment.fr/Files/pub/Fede_U04/US_ACTUALITE_7279/4b534a9aa9b14e2197b1aabeef52ae02/PJ/RPacrot%C3%A8res%20en%20blocs%20et%20briques%20%C3%A0%20bancher.pdf

Légère hausse du nombre d'entreprises créées en décembre 2018 - 17 janvier 2019

58 501 entreprises ont vu le jour en décembre 2018, soit une augmentation de 0,3% par rapport au mois précédent. Cette hausse est notamment due à la croissance de 2,1% du nombre de micro-entreprises créées, qui compense la légère chute du côté des entreprises classiques (-1,1%). Dans le secteur de la construction, 5 854 entreprises ont été créées en décembre 2018, soit une augmentation de 2,9% par rapport au mois précédent. En glissement annuel, le nombre d'immatriculations dans le BTP a augmenté de 10,4%.

Source :

> www.batiactu.com/edito/rehausse-nombre-creations-entreprises-decembre-2018-55196.php

/// SOMMAIRE ///

/// FILIÈRES - PRESTATAIRES ///

Matériaux de construction : l'Unicem annonce des chiffres en repli - 7 janvier 2019

Après un été plutôt correct, la production de granulats s'inscrit en repli sur les mois d'octobre et de novembre. Du côté du béton prêt à l'emploi, le freinage de l'activité s'inscrit dans la droite ligne du ralentissement de la demande, en liaison avec le fléchissement des mises en chantier. En novembre, les livraisons ont reculé de 1,5% par rapport à octobre et de 2,5% par rapport à novembre 2017. Sur les trois derniers mois, l'activité demeure en hausse de 1% au regard des trois mois précédents et de 2,1% sur un an. Le quatrième trimestre s'annonce également plutôt morose pour les matériaux, certains produits affichant des replis ces derniers mois (briques, produits en béton).

Source :

> <https://batijournal.com/lactivite-des-materiaux-en-baisse/101161>

Le secteur des énergies renouvelables électriques affiche un chiffre d'affaires d'environ 15,7 milliards d'euros et compte plus de 47 000 emplois directs. En 2018, +2,4 GW ont été raccordés en Métropole et dans les DOM (hors Mayotte), ce qui est un peu moins bon qu'en 2017 (+2,7 GW).

L'objectif de la programmation pluriannuelle de l'énergie pour 2018 est donc atteint à 97%. En revanche, pour l'étape 2023, le contrat n'est rempli qu'à 69%. La croissance des énergies renouvelables reste très focalisée sur l'éolien et le photovoltaïque, qui concentrent près de 95% des nouvelles puissances, au détriment des autres solutions.

La production française dépasse les 100 TWh par an, permettant de couvrir au moins 20% de la consommation électrique nationale.

Source :

> www.batiactu.com/edito/electricite-renouvelable-eolien-et-solaire-trustent-55125.php

/// SOMMAIRE ///

/// BÂTIMENT - ENERGIE ///

Vient de paraître : « Les travaux de rénovation énergétique dans les maisons individuelles » - Décembre 2018

Cette infographie présente les principaux chiffres clés issus de l'enquête de l'ADEME sur les travaux de rénovation énergétique dans les maisons individuelles réalisés entre 2014 et 2016.

Source :

> www.ademe.fr/travaux-renovation-energetique-maisons-individuelles

A télécharger :

> « **Les travaux de rénovation énergétique dans les maisons individuelles** » :
www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ademe_le_mag_n121_chiffres.pdf

Les Amis de la Terre, l'association GEFOSAT et l'Alliance Citoyenne publient le guide « S'organiser et agir contre les passoires énergétiques - Mobiliser en copropriété » - 20 décembre 2018

Pendant deux ans, les Amis de la Terre, l'association GEFOSAT et l'Alliance Citoyenne ont appuyé des habitants en situation de précarité énergétique dans des copropriétés grâce à une méthode inspirée du « community organizing », développée par Saul Alinsky.

Le principe de cette méthode est de lutter contre le sentiment de ne pas pouvoir agir en développant la confiance en soi des habitants et leur capacité à atteindre des buts précis grâce l'action collective. Pour cela, les partenaires du projet les ont aidés à mieux comprendre leurs droits, à mieux identifier les ressources existantes et à élaborer des stratégies efficaces pour mobiliser leurs voisins et atteindre des améliorations concrètes et durables.

Ce guide a pour objectif de donner les informations et les outils pour mettre en œuvre cette méthode de mobilisation des habitants dans la résolution de leurs problèmes.

Source :

> www.precarite-energie.org/Guide-S-organiser-et-agir-contre-les-passoires-energetique-Mobiliser-en.html

A télécharger :

> « **S'organiser et agir contre les passoires énergétiques - Mobiliser en copropriété** » :
www.precarite-energie.org/IMG/pdf/s_organiser_et_agir_contre_les_passoires_energetiques_-_un_guide_pour_mobiliser_en_copropriete_.pdf

Secteur bancaire : quelles préconisations pour un avenir moins énergivore ? - 27 décembre 2018

Selon le rapport final d'une enquête menée par l'Arène Île-de-France et l'ADEME sur les consommations d'énergie des commerces et services de proximité en région Île-de-France, les agences bancaires dépensent en moyenne 3 800 euros HTVA/an en énergie, ce qui porte la consommation surfacique moyenne du secteur bancaire à 162 kWh/m².

Pour engager le secteur bancaire dans une démarche de transition énergétique, le rapport recommande :

- la mise en place de programmations horaires automatiques dans toutes les agences, pour le chauffage comme pour la climatisation ;

- la suppression des rideaux d'air chaud dans les zones d'accueil éloignées des zones occupées par le personnel ;
- l'utilisation de différentes unités extérieures de climatisation pour le local serveur, les zones de distributeur automatique de billets et les bureaux de l'agence.

Source :

> www.construction21.org/france/articles/fr/la-regulation-energetique-dans-le-secteur-bancaire-pistes-et-bonnes-pratiques.html

A télécharger :

> « **Enquête sur les consommations d'énergie des commerces et services de proximité en région Ile-de-France - Rapport final** » : <https://ile-de-france.ademe.fr/sites/default/files/files/DI/Economies-energie/enquete-consommations-energie-commerces.pdf>

Rénovation énergétique de l'habitat ancien en région Centre-Val de Loire : le CEREMA Normandie-Centre et le Parc naturel régional de la Brenne publient un cahier de recommandations - 7 janvier 2019

Ce cahier intitulé « Une maison rurale du Parc naturel régional de la Brenne » présente les caractéristiques patrimoniales et techniques d'une longère, habitat rural typique en région Centre-Val de Loire.

Il détaille, élément par élément, les techniques de réhabilitation énergétique adaptées à ses spécificités, garantissant ainsi la pérennité du bâti et de son architecture, grâce au maintien de l'équilibre hygrothermique des parois terre-pierre. La plupart des solutions présentées sont basées sur une opération de chantier réel situé à Lurais (36).

Source :

> www.construction21.org/france/articles/fr/cahiers-de-recommandations-pour-la-rehabilitation-du-bati-ancien-en-region-centre-val-de-loire.html

A télécharger :

> **Synthèse de l'étude « Quelle trajectoire du mix électrique 2020-2060 ? »** : www.cerema.fr/system/files/documents/2019/01/181203-Cahier-Recom-Hab-Ancien-PNR-Brenne.pdf

/// SOMMAIRE ///

/// SANTÉ - HYGIÈNE - SÉCURITÉ ///

Le World Green Building Council publie un guide pour des habitations plus saines - 12 décembre 2018

Intitulé « A guide to healthier homes and a healthier planet », ce guide fournit une synthèse des données issues des dernières recherches en matière de qualité de l'air intérieur, de confort thermique et acoustique. Il traduit ces résultats en un ensemble de mesures simples et pratiques qui peuvent être mises en œuvre par chacun d'entre nous à moindre frais.

Source :

> www.worldgbc.org/news-media/new-guide-outlines-actions-make-homes-healthier-people-and-planet

A télécharger :

> « **A guide to healthier homes and a healthier planet** » : www.worldgbc.org/sites/default/files/20181204_WGBC_Homes-Research-Note_FINAL_spreads.pdf

/// SOMMAIRE ///

/// AUTRES THÈMES ///

Vient de paraître : « La lettre internationale ADEME&Vous - Rafraîchir les villes, une nécessité » - Décembre 2018

En ville, l'artificialisation des surfaces entraîne un effet de surchauffe par rapport à la campagne environnante. Face au changement climatique, les villes sont donc particulièrement vulnérables.

Heureusement, des solutions d'adaptation existent.

Source :

> <https://presse.ademe.fr/2018/12/la-lettre-internationale-ademevous-rafraichir-les-villes-une-necessite-decembre-2018.html>

A télécharger :

> « La lettre internationale ADEME&Vous - Rafrâichir les #villes, une nécessité » :
https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2018/12/ademe_la_lettre_internationale_47.pdf

Lutte contre la désertification des agglomérations moyennes : le Gouvernement lance la consultation nationale « Réinventons nos cœurs de ville » - 17 décembre 2018

Lancée dans le cadre du programme Action Cœur de ville, cette consultation nationale se déroule en deux temps. Un appel à manifestation d'intérêts est tout d'abord adressé aux 222 agglomérations retenues par le programme gouvernemental. Les communes intéressées par l'initiative ont jusqu'à la mi-février 2019 pour proposer un site, terrain ou immeuble, « *dont elles sont en mesure d'acquérir ou de garantir la maîtrise foncière à court terme* », et qui s'inscrit dans la démarche de redynamisation de leur centre-ville. La liste des communes retenues par le Gouvernement sera dévoilée en mars 2019, après qu'un comité de pilotage réunissant administration et professionnels aura rendu son avis.

Les lauréats pourront ensuite lancer leur propre appel à projets local, et bénéficieront dans ce cas d'un accompagnement renforcé de l'Etat et des partenaires du programme Action Cœur de ville. Ce soutien consolidé sera d'ordre technique et financier mais également méthodologique. Cet appel à projets local aura pour objectif de favoriser l'émergence de projets immobiliers liés au logement, au développement économique et commercial, tout en accompagnant fortement les politiques liées aux transitions énergétique, climatique, numérique et sociale.

Source :

> www.batiactu.com/edito/un-appel-a-projets-faire-emerger-innovation-dans-centres-54980.php

/// SOMMAIRE ///



Les membres du Réseau Bâtiment Durable

Alliance HQE-GBC - AQUAA - Bourgogne Bâtiment Durable
Cd2e - Cluster éco-habitat - Cluster éco-énergies - Collectif Effinergie
Ekopolis - EnvirobatBDM - Envirobat Centre - Envirobat Occitanie
Envirobat Grand Est - Envirobat Réunion - Globe 21
Novabuild - Noveco - Pôle CREAhd - Pôle énergie Franche-Comté
Réseau Breton Bâtiment Durable - S2e2 - Terra'noi
Ville & Aménagement Durable

Avec le soutien technique et financier de :



Crédits photos page de couverture (de gauche à droite) :

Prototype Terra Nostra Confluence © VAD - SYDESL © ADEME Bourgogne-©Pierre COMBIER-Nicolas FAVET Architectes - Résidence en habitat participatif MasCobado à Montpellier © Ecobatp LR